

PROCÈS-VERBAL DE LA QUARANTE-CINQUIÈME SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
BARREAU DU QUÉBEC POUR L'EXERCICE 2018-2019 TENUE LE 12 AVRIL 2018 À COMPTER DE 8H30
À LA MAISON DU BARREAU, SALLE DU CONSEIL

Sont présents :

- M. le bâtonnier Paul-Matthieu Grondin
- Me Catherine Claveau, vice-présidente
- Me Marc Lemay, vice-président
- Me Antoine Aylwin
- Me Maria Giustina Corsi
- Me Louis-Paul Hétu
- Me Jamilla Leboeuf (par téléphone)
- Me Normand Boucher
- Me Christian Tanguay
- Me Alain Blanchard
- Me Claude Provencher
- Me Stéphane Duranleau
- Mme Louise Lafrenière
- Mme Renée Piette
- M. Louis Roy
- M. Bruno Simard

Sont invités :

- Me Sophie Gagnon, Juripop
- Me Nancy Leggett-Bachand, Pro Bono Québec
- Me Christine A. Carron, présidente de Pro bono Québec
- Mme Chloé Beudet-Centomo, stagiaire chez Pro bono Québec
- Me Maria De Michele, directrice générale, FARPBO
- Mme la bâtonnière Madeleine Lemieux, présidente, FARPBO

Autres participants :

- Me Lise Tremblay, directrice générale
- Me André-Philippe Mallette, secrétaire adjoint de l'Ordre
- M. Ali Pacha, chef de cabinet

Secrétaire de la séance :

- Me Sylvie Champagne, secrétaire de l'Ordre
-

1. MOT DE BIENVENUE

Inf : Monsieur le bâtonnier Paul-Matthieu Grondin souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil d'administration.

Il félicite les nouveaux administrateurs élus par acclamation :

- Me Serge Bernier (Arthabaska)
- Me Régis Boisvert (Québec)
- Me Isabelle Cloutier (Saint-François)

Il y aura une élection pour les deux postes d'administrateurs issus de la section de Montréal alors qu'il y a 5 candidats en lice.

1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Inf : Monsieur le bâtonnier Paul-Matthieu Grondin souhaite ajouter deux points à l'ordre du jour :

- 7.7 - Demande de subvention d'Éducaloi
- 7.8 - Nominations - Comité de révision pour ARM

Les membres du Conseil d'administration adoptent l'ordre du jour avec les ajouts suggérés.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

D'APPROUVER l'ordre du jour suivant :

1. MOT DE BIENVENUE
- 1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 1.2 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES 2, 9, 14, 16 ET 22 MARS 2018
- 1.3 RAPPORT DU BÂTONNIER
- 1.4 RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE
- 1.4.1 RAPPORT D'ACTIVITÉS
2. DOSSIERS STRATÉGIQUES
- 2.1 PROCESSUS D'ADOPTION DES LOIS EN ANGLAIS
- 2.2 JUSTICE DANS LE NORD ET TABLE SOCIOJUDICIAIRE
- 2.2.1 COMMISSION VIENS
- 2.3 RAPPORT JBM SUR LA SITUATION DE L'EMPLOI
- 2.4 ACCÈS À LA JUSTICE
- 2.4.1 FONDATION DU DROIT
- 2.5 INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

- 2.6 FINANCEMENT DE LA JUSTICE ET CAMPAGNE ÉLECTORALE
- 2.7 RELATIONS AVEC LES MEMBRES
 - 2.7.1 AVOCATS RETRAITÉS
 - 2.7.2 RELATION COURONNE-DÉFENSE
 - 2.7.3 JURISTES EN ENTREPRISE
 - 2.7.4 FORMATION CONTINUE
 - 2.7.4.1 PRÉSENTATION DES MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT SUR LA FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE
- 2.8 RÉFORME DU PROGRAMME DE L'ÉCOLE DU BARREAU DU QUÉBEC
- 2.9 MUTUALITÉ DE LA COTISATION
- 3. POSITIONNEMENT ET LEADERSHIP
 - 3.1 RAPPORT DU SECRÉTARIAT DE L'ORDRE ET AFFAIRES JURIDIQUES
 - 3.1.1 DOSSIER - JURISTES DE L'ÉTAT
 - 3.1.2 DOSSIER EN LITIGE
 - 3.1.3 DEMANDE D'INTERVENTION
 - 3.1.4 CONSULTATION SANTÉ CANADA SUR LA RÉGLEMENTATION DES BOISSONS ALCOOLISÉES
 - 3.1.5 PROJET DE LOI 170
 - 3.1.6 RÉFORME DU DROIT DE LA FAMILLE
 - 3.1.7 RÉFORMES MAJEURES - ACCÈS À LA JUSTICE
 - 3.2 COLLABORATION AVEC LE COLLÈGE DES MÉDECINS DU QUÉBEC - GUIDE SUR LE CONSENTEMENT
 - 3.3 CONSULTATION SUR LA RÉGLEMENTATION DES CONSULTANTS EN IMMIGRATION
- 4. GOUVERNANCE
 - 4.1 RÈGLEMENT SUR LES NORMES D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ADMINISTRATEURS
- 5. PROTECTION DU PUBLIC
 - 5.1 RADIATION ADMINISTRATIVE
 - 5.2 DEMANDE D'INDEMNISATION
- 6. TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET OPÉRATIONS
- 7. DOSSIERS INSTITUTIONNELS
 - 7.1 NOMINATION D'UN SYNDIC ADJOINT
 - 7.2 PRÉSENTATION - JURIPOP
 - 7.3 PRÉSENTATION - PRO BONO QUÉBEC
 - 7.4 PRÉSENTATION - FARPBO
 - 7.5 DOSSIER DE RECOUVREMENT
 - 7.6 AFFICHAGE DES STAGES SUR LE SITE WEB DE L'ÉCOLE DU BARREAU
 - 7.7 ÉDUCALOI
 - 7.8 NOMINATIONS - COMITÉ DE RÉVISION POUR ARM

8. VARIA
9. DOCUMENTATION POUR INFORMATION
- 9.1 RAPPORT FINANCIER
- 9.2 TABLEAU - EXERCICE ILLÉGAL
- 9.3 RAPPORT DE VOTATION (SÉANCE VIRTUELLE DU 2 MARS 2018)
- 9.4 LISTE DES RÉCLAMATIONS/FONDS D'INDEMNISATION
- 9.5 CALENDRIER 2018-2019
- 9.6 IMPACTS DU BARREAU DU QUÉBEC RELATIVEMENT AU PROJET DE LOI 141
- 9.7 JUGEMENT - DOSSIER F. LAPIERRE
- 9.8 ORDONNANCE SUR DEMANDE D'INTERVENTION - DOSSIER MAZRAANI
- 9.9 RAPPORTS D'ACTIVITÉS 2017-2018 - DIVERS COMITÉS
- 9.10 PROJET DE LETTRE - ÉVÉNEMENTS RÉCENTS À LA COMMISSION DES DROITS DE LA PERSONNE ET DES DROITS DE LA JEUNESSE
- 9.11 IMPACTS DU BARREAU DU QUÉBEC DANS LE DOSSIER DE LA LÉGISLATION DU CANNABIS

1.2 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance du procès-verbal de la séance du 14 mars 2018 et l'adoptent avec corrections.

Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance du procès-verbal de la séance du 9 mars (deux procès-verbaux), 16 mars et 22 mars 2018 et les adoptent sans corrections.

Les membres du Conseil d'administration reportent l'adoption du procès-verbal du 2 mars 2018.

Les membres du Conseil d'administration sont en accord avec les recommandations sur la confidentialité de certaines sections des procès-verbaux et la liste des documents à rendre publics.

Ils souhaitent que les sections 2.7.4.1 (présentation des modifications au Règlement sur la formation continue obligatoire) et 4.1 (rémunération des administrateurs) du procès-verbal du 14 mars 2018 soit rendues publiques au plus tard le 7 juin 2018, soit après la communication des documents aux membres en prévision de l'assemblée générale annuelle.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

D'APPROUVER le procès-verbal des séances du 9 mars (deux procès-verbaux), 16 mars et 22 mars 2018 sans corrections;

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance du 14 mars 2018 avec corrections;

D'APPROUVER la liste des documents soumis lors de la séance du Conseil d'administration à être rendus publics.

1.3 RAPPORT DU BÂTONNIER

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance du rapport du bâtonnier.

Monsieur le bâtonnier Paul-Matthieu Grondin invite les membres du Conseil d'administration à lui adresser des questions sur son rapport.

Un membre demande un suivi sur les rencontres mensuelles avec le syndic.

Monsieur le bâtonnier Grondin suggère de discuter d'un bilan lors de la prochaine rencontre du Conseil d'administration.

1.4 RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

1.4.1 RAPPORT D'ACTIVITÉS

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance du rapport d'activités de la directrice générale.

Me Lise Tremblay invite les membres du Conseil d'administration à lui adresser des questions sur son rapport.

2. DOSSIERS STRATÉGIQUES

2.1 PROCESSUS D'ADOPTION DES LOIS EN ANGLAIS

Inf : Me Louis-Paul Héту quitte la salle des délibérations pour ce point.



2.2 JUSTICE DANS LE NORD ET TABLE SOCIOJUDICIAIRE

2.2.1 COMMISSION VIENS

Inf : Monsieur le vice-président Marc Lemay discute du projet de mémoire pour dépôt à la Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec : écoute, réconciliation et progrès (Commission Viens). Le mémoire est détaillé et traite de la vision du Barreau sur la justice dans le Nord et plus largement sur la question des relations avec les Autochtones. Il résume certaines positions contenues dans le mémoire.

Il remercie le Barreau du Québec et toutes les personnes ayant travaillé sur le projet de mémoire dans les derniers mois.

Dans le cadre de la Commission Viens, la question de la Justice dans le Nord sera étudiée la semaine prochaine. Le bâtonnier a été invité à participer à la Commission le 19 avril à Val-d'Or. Le bâtonnier rencontrera également plusieurs intervenants de même que les médias suite à son intervention devant la Commission.

Il invite les membres du Conseil d'administration à lui poser des questions sur le projet de mémoire. Il note qu'une modification sera effectuée au mémoire afin de préciser la demande relative au Centre de justice de proximité du Nord.

Monsieur le bâtonnier Grondin remercie monsieur le vice-président Lemay pour son travail dans le dossier.

Madame la vice-présidente Catherine Claveau souligne qu'il y a beaucoup de demandes dans le mémoire. Elle se questionne sur la possibilité de prioriser les demandes.

Monsieur le vice-président Lemay suggère qu'il y aura priorisation des demandes. Les premières demandes sont les plus importantes.

Madame la vice-présidente Catherine Claveau demande des explications sur les propositions 29 et 30 incluses dans le mémoire.

Monsieur le vice-président Marc Lemay souligne que la problématique a été soulevée à l'effet que les autochtones quittent le Québec pour l'Ouest pour aller étudier. Il faudrait trouver une solution d'université à distance. Les Inuits ont soulevé qu'il s'agissait d'une problématique réelle qu'ils souhaitent voir régler.

Un membre souhaite que les membres du Barreau du Québec autochtones qui sont dénombrés à 129 soient impliqués au Barreau du Québec.

Monsieur le vice-président Lemay souligne qu'il s'agit de son souhait. On tente de les regrouper, mais c'est difficile considérant qu'ils sont dispersés partout au Canada.

Un membre demande quels avocats seront employés par le Centre de justice de proximité du Nord.

Monsieur le vice-président Lemay répond qu'il y a peu d'avocats permanents dans le Nord. Il souhaite voir des avocats qui resteront dans le Nord pour donner des avis juridiques. Le gouvernement du Québec mettra en place ce centre.

Un membre effectue un commentaire sur l'introduction du projet de mémoire, plus particulièrement sur la demande budgétaire.

Des membres se questionnent sur la façon pratique dont seront gérés les Centres de justice de proximité.

Monsieur le vice-président Lemay répond que les détails sont à confirmer.

Les membres du Conseil d'administration sont en accord avec le projet de mémoire, sujet aux ajouts et modifications discutées.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT le sommaire exécutif préparé Me Julien Pelletier-David en date du 4 avril 2018 et les documents qui l'accompagnent;

CONSIDÉRANT la participation du Barreau du Québec à la Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec : écoute, réconciliation et progrès (Commission Viens);

CONSIDÉRANT les consultations effectuées auprès du Comité Justice dans le Nord, le Comité Droit en regard des peuples autochtones, Comité Droit de la jeunesse, Comité Droit criminel et le Secrétariat de l'Ordre et Affaires juridiques;

CONSIDÉRANT le projet de mémoire;

D'ENDOSSER le projet de mémoire qui sera présenté à la Commission d'enquête sur les relations entre les autochtones et certains services publics, sous réserve des commentaires formulés.

2.3 RAPPORT JBM SUR LA SITUATION DE L'EMPLOI

Inf : Monsieur le bâtonnier Paul-Matthieu Grondin confirme qu'il n'y a pas de développement depuis la dernière réunion sur ce sujet. Cependant, l'affichage des stages sur le site du Barreau du Québec sera traité au point 7.6.

2.4 ACCÈS À LA JUSTICE

2.4.1 FONDATION DU DROIT

Inf : Monsieur le bâtonnier Paul-Matthieu Grondin souligne qu'il n'y a pas de développement sur ce sujet depuis la dernière séance. On étudie toujours la possibilité de la mise sur

ped d'un comité qui étudierait les demandes de subventions et ferait des recommandations au Conseil d'administration.

2.5 INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

Inf : Monsieur le bâtonnier Paul-Matthieu Grondin souligne que les travaux du groupe de travail responsable d'étudier ce dossier continuent.

2.6 FINANCEMENT DE LA JUSTICE ET CAMPAGNE ÉLECTORALE

Inf : Monsieur le bâtonnier Paul-Matthieu Grondin résume l'état de ce dossier. Les demandes du Barreau ont été publiées. Les démarches continuent suivant la stratégie élaborée avec le Service des communications du Barreau du Québec. Il salue l'annonce d'investissement par le gouvernement de 500M\$ en justice. Il souligne que la demande du Barreau du Québec a été entendue.

Un membre se questionne sur les services rendus par la firme Hill+Knowlton qui avait été engagée par le Barreau du Québec pour l'aider dans ses relations gouvernementales.

Monsieur le bâtonnier Grondin confirme que les services de H+K sont utiles dans certaines sphères (site internet). Cependant, pour les communications et liens avec le gouvernement, les employés du Barreau du Québec font un travail efficace. Ce sujet pourra être discuté lors d'une prochaine séance.

Un membre félicite le Barreau du Québec et les personnes ayant travaillé sur ce dossier pour l'impact qu'ils ont eu.

Un autre membre félicite l'équipe des communications.

2.7 RELATIONS AVEC LES MEMBRES

2.7.1 AVOCATS RETRAITÉS

Inf : Monsieur le bâtonnier Paul-Matthieu Grondin souligne qu'il n'y a pas eu d'avancement dans ce dossier depuis la dernière séance.

2.7.2 RELATION COURONNE-DÉFENSE

Inf : Monsieur le bâtonnier Paul-Matthieu Grondin souligne qu'il n'y a pas eu d'avancement dans ce dossier depuis la dernière séance.

2.7.3 JURISTES EN ENTREPRISE

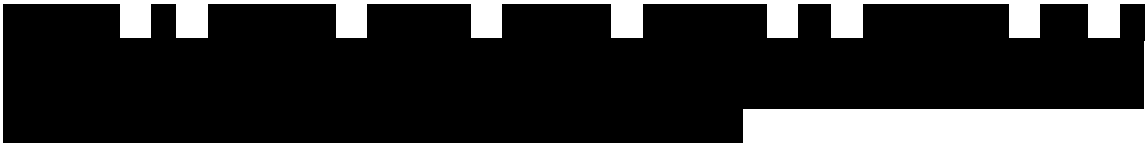
Inf : Monsieur le bâtonnier Paul-Matthieu Grondin souligne qu'il n'y a pas eu d'avancement dans ce dossier depuis la dernière séance.

2.7.4 FORMATION CONTINUE

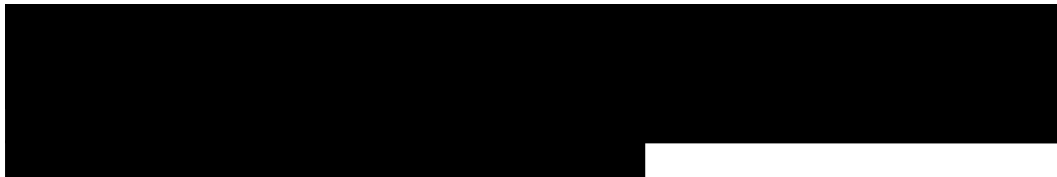
2.7.4.1 PRÉSENTATION DES MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT SUR LA FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE - RECOMMANDATION DU CS

Inf : 

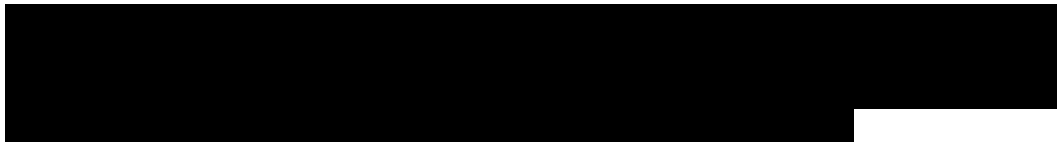




Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :











2.8 RÉFORME DU PROGRAMME DE L'ÉCOLE DU BARREAU DU QUÉBEC

Inf : Monsieur le bâtonnier Paul-Matthieu Grondin souligne que le dossier sera traité en mai ou juin 2018.

2.9 MUTUALITÉ DE LA COTISATION

Inf : Monsieur le bâtonnier confirme que ce dossier a été discuté lors du Conseil des sections et sera traité lors d'une prochaine séance du Conseil d'administration.

3. POSITIONNEMENT ET LEADERSHIP

3.1 RAPPORT DU SECRÉTARIAT DE L'ORDRE ET AFFAIRES JURIDIQUES

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance du rapport du Secrétariat de l'Ordre et Affaires juridiques (SOAJ).

3.1.1 DOSSIER - JURISTES DE L'ÉTAT

Inf :

[REDACTED]

M^{es} Antoine Aylwin et Louis-Paul Héту quittent la salle des délibérations pour ce point.

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

3.1.2 DOSSIER DE LITIGE

Inf : [REDACTED]

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

[REDACTED]

3.1.3 DEMANDE D'INTERVENTION


Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance du sommaire exécutif préparé par le SOAJ et des documents qui l'accompagnent.

Mes Sylvie Champagne et André-Philippe Mallette résumant l'intervention dans le présent dossier.

[Redacted text block]

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

[Redacted text block]



3.1.4 CONSULTATION SANTÉ CANADA SUR LA RÉGLEMENTATION DES BOISSONS ALCOOLISÉES


Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance du sommaire exécutif préparé par le SOAJ et des documents qui l'accompagnent.

Certains membres se questionnent sur l'intervention du Barreau du Québec dans ce dossier. D'autres membres sont en accord avec le mémoire tel que rédigé.

Me Sylvie Champagne souligne que le droit à la vie est un droit garanti par la Charte. Le Barreau du Québec intervient régulièrement pour défendre les personnes vulnérables, comme les jeunes dans ce dossier. Elle souligne que le Barreau du Québec est intervenu pour la consommation de cannabis et d'alcool.

Les membres discutent de la portée de l'intervention du Barreau du Québec dans ce dossier.

Monsieur le bâtonnier Grondin propose de modifier le mémoire afin d'intervenir sur la nécessité de revoir la réglementation, sans discuter des éléments techniques. Un autre membre appuie la proposition. Un membre demande le vote.



Les membres du Conseil d'administration sont en accord à la majorité avec la proposition du bâtonnier.

Rés : **Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :**

CONSIDÉRANT le sommaire exécutif préparé par le Secrétariat de l'Ordre et Affaires juridiques en date du 29 mars 2018 et les documents qui l'accompagnent;

CONSIDÉRANT l'Avis d'intention de modifier le *Règlement sur les aliments et drogues* en vue de restreindre la quantité d'alcool dans les boissons alcoolisées très sucrées;

CONSIDÉRANT les impacts potentiels des modifications proposées au Règlement sur les aliments et drogues;

D'ENDOSSER le projet de commentaires et observations du Comité sur la protection du consommateur dans le cadre de la consultation fédérale pour modifier le Règlement sur les aliments et drogues en vue de restreindre la quantité d'alcool dans les boissons alcoolisées très sucrées offertes en portions individuelles, tel que modifié, afin que le Barreau du Québec présente un mémoire à Santé Canada.

3.1.5 PROJET DE LOI 170

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance du sommaire exécutif préparé par le SOAJ et des documents qui l'accompagnent.

Les membres font des commentaires sur le contenu du mémoire et la portée de l'intervention du Barreau du Québec.

Me Sylvie Champagne répond aux questions des membres du Conseil d'administration sur ce dossier.

Une membre propose une modification mineure au mémoire. Une membre appuie la demande d'amendement. Un membre demande le vote.

████████████████████

Les membres du Conseil d'administration sont en accord à la majorité avec l'amendement proposé.

Une membre propose l'adoption du mémoire tel qu'amendée. Une autre membre appuie la proposition.

████████████████████

Les membres du Conseil d'administration adoptent à la majorité le projet de mémoire tel qu'amendé.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT le sommaire exécutif préparé par le Secrétariat de l'Ordre et Affaires juridiques en date du 29 mars 2018 et les documents qui l'accompagnent;

CONSIDÉRANT la présentation du projet de loi n° 170;

CONSIDÉRANT l'annonce du dépôt d'amendements au projet de loi n° 170;

CONSIDÉRANT les impacts potentiels du projet de loi n° 170 et des amendements annoncés;

D'ENDOSSER le projet de commentaires et observations du Comité sur la protection du consommateur concernant le projet de loi, tel que modifié, afin que le Barreau du Québec présente un mémoire à la Commission des institutions de l'Assemblée nationale.

3.1.6 RÉFORME DU DROIT DE LA FAMILLE

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance du sommaire exécutif préparé par le SOAJ et des documents qui l'accompagnent.

Me Sylvie Champagne explique qu'il s'agit d'un point d'information seulement. Le document final sera adopté plus tard.

3.1.7 RÉFORMES MAJEURES - ACCÈS À LA JUSTICE

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance du sommaire exécutif préparé par le SOAJ et des documents qui l'accompagnent.

Monsieur le bâtonnier Paul-Matthieu Grondin explique le document. Il s'agit de la deuxième partie de l'intervention publique du Barreau suite à l'intervention sur le financement de la Justice.

Les membres du Conseil d'administration posent des questions sur le document et émettent des commentaires, notamment sur la priorisation des dossiers et l'échéancier proposé.

Me Champagne et monsieur le bâtonnier Grondin répondent aux questions des membres sur le document.

Les membres du Conseil d'administration sont en accord avec les grandes réformes législatives proposées par le SOAJ.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT le sommaire exécutif préparé par le Secrétariat de l'Ordre et Affaires juridiques en date du 29 mars 2018 et les documents qui l'accompagnent;

CONSIDÉRANT le document préparé par le Groupe de travail sur les réformes majeures;

D'ENDOSSER les réformes majeures mentionnées dans ce document.

4. GOUVERNANCE

Inf : Monsieur le bâtonnier Paul-Matthieu Grondin souligne que lors de la séance du Conseil des sections en date d'hier, les membres du Conseil des sections ont été consultés sur la question de la rémunération des administrateurs et du bâtonnier. Le bâtonnier et les autres membres du Conseil des sections présents au Conseil d'administration résument les commentaires des membres du Conseil des sections.

4.1 RÈGLEMENT SUR LES NORMES D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ADMINISTRATEURS

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance du Règlement et du projet de lettre à l'Office et adressent certaines questions.

Me Champagne répond aux questions.

Les membres du Conseil d'administration sont en accord avec le projet de règlement.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT le sommaire exécutif préparé par le Secrétariat de l'Ordre et Affaires juridiques en date du 5 avril 2018 et les documents qui l'accompagnent;

CONSIDÉRANT le projet de *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie des administrateurs du Conseil d'administration d'un ordre professionnel* publié dans la Gazette officielle du Québec par l'Office des professions en date du 14 mars 2018;

CONSIDÉRANT les commentaires formulés par le Comité de gouvernance et d'éthique suite à la révision de ce projet de règlement;

D'ENDOSSER les commentaires du Comité d'éthique et de gouvernance sur le *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie des administrateurs du Conseil d'administration d'un ordre professionnel*.

5. PROTECTION DU PUBLIC

5.1 RADIATION ADMINISTRATIVE

Inf : Il n'y a aucune radiation administrative pour cette séance du Conseil d'administration.

5.2 DEMANDE D'INDEMNISATION

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance du sommaire exécutif préparé par Me Sylvie Champagne et des documents qui l'accompagnent.

M. Louis Roy quitte la salle des délibérations pour ce point.

Les membres posent des questions relatives à l'indemnisation des victimes et à l'article 159 du *Code des professions*.

Me Champagne et Me Mallette répondent aux questions.

Les membres du Conseil d'administration sont en accord avec les recommandations.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

6. TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET OPÉRATIONS

Inf : Ce point n'est pas traité lors de la présente réunion du Conseil d'administration.

7. DOSSIERS INSTITUTIONNELS

7.1 NOMINATION D'UN SYNDIC ADJOINT

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation déposée dans l'Extranet.

Les membres du Conseil d'administration sont en accord avec la nomination de Me Samy Elnemr au poste de syndic adjoint.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT le sommaire exécutif du 27 mars 2018 préparé par Me Josée Roussin, directrice du Service des ressources humaines;

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité de sélection;

CONSIDÉRANT l'article 121 du *Code des professions* qui prévoit que le Conseil d'administration nomme les syndics adjoints;

D'APPROUVER la nomination de Me Samy Elnemr à titre de syndic adjoint au Bureau du syndic.

7.2 PRÉSENTATION - JURIPOPOP

Inf : Monsieur le bâtonnier Paul-Matthieu Grondin souhaite la bienvenue à Me Sophie Gagnon, directrice générale de Juripop.

Me Gagnon remercie les membres du Conseil d'administration pour leur invitation.

Elle présente l'organisme Juripop, qui a deux axes principaux, soit les projets d'information et d'éducation juridique et la représentation des membres.

Me Gagnon effectue le survol des différents projets de Juripop dans le cadre du premier axe : le mois de la justice, la Caravane 360° pour les aînés, le concours de plaidoirie CSQ-Juripop, les Juristes urbains et les cliniques juridiques et sociales pour victimes d'agressions sexuelles. Elle discute des défis de Juripop, notamment l'absence de subventions publiques pour certains projets (non renouvelable pour des projets existants) et l'absence de financement pour des initiatives qui ont déjà démontré leur efficacité. Juripop recherche un partenariat avec le Barreau du Québec exclusivement pour cet axe.

Elle continue en discutant brièvement du deuxième axe, soit la représentation devant les tribunaux.

Me Gagnon présente les finances de Juripop.

Elle présente le partenariat suggéré avec le Barreau du Québec. Elle suggère un partenariat pour trois projets qui ne bénéficient pas de subventions publiques, soit les

Juristes urbains, le concours de plaidoirie et les cliniques juridiques et sociales pour victimes d'agressions sexuelles. Juripop sollicite un engagement financier de 42 000\$ du Barreau du Québec afin de retenir les services d'un chargé de projet à temps plein pour travailler sur ces trois projets. Elle résume l'impact de cette ressource :

- Juristes urbains : 8 à 10 prestations; 500 consultations juridiques.
- Cliniques juridiques : 4 interventions; 500 personnes victimes.
- Concours de plaidoirie : 1 concours national; 150 étudiants.

Elle invite les membres à lui poser des questions.

Un membre salue la nomination de Me Gagnon à titre de directrice générale de Juripop. Il demande combien de temps elle consacre à la recherche de financement annuellement et sollicite ses commentaires sur la possibilité de rechercher du financement auprès d'un guichet unique.

Elle répond qu'elle consacre 50% de son temps à la recherche de financement et de reddition de comptes. Elle salue la possibilité d'un guichet unique qui éviterait le dédoublement des ressources et qui permettrait de se consacrer au développement des initiatives pour les citoyens.

Un membre demande si cette demande de financement est exclusivement pour la présente année financière ou elle sera récurrente.

Elle confirme qu'il s'agit d'une demande pour cette année et qu'une nouvelle demande sera présentée l'année prochaine.

Me Sophie Gagnon quitte la salle des délibérations.

[REDACTED]

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

[REDACTED]

7.3 PRÉSENTATION - PRO BONO QUÉBEC

Inf : Monsieur le bâtonnier Paul-Matthieu Grondin souhaite la bienvenue à Me Nancy Leggett-Bachand, directrice générale de Pro bono Québec, Me Christine Carron, présidente de Pro bono Québec et de Chloé Beaudet-Centomo, stagiaire chez Pro bono Québec.

Me Carron présente trois projets au cœur de la mission de Pro Bono Québec. Le premier projet est celui de la justice dans le Nord. Elle discute de l'isolement des habitants du Grand Nord et de l'absence d'avocats et de ressources dans le Nord. Pro bono Québec établit des liens avec le Grand Nord afin de mettre sur pied des initiatives pour aider les habitants du Grand Nord. Le deuxième projet est la clinique médicale juridique à l'hôpital de Montréal pour enfants. Ce deuxième projet vise à traiter des problèmes qui soulèvent des enjeux médicaux, sociaux et juridiques touchant les enfants. Le troisième est la Boussole juridique.

Mme Beaudet-Centomo discute de ses fonctions chez Pro Bono Québec. Elle discute du programme des causes d'intérêt public dont elle s'occupe sur une base quotidienne. Elle explique ce programme phare de Pro Bono Québec.

Me Leggett-Bachand entretient les membres sur le plan stratégique et la vision de Pro Bono Québec pour les prochaines années. Elle sollicite une demande de subvention de 100 000\$ pour l'exercice 2018-2019 en plus d'une subvention additionnelle de 20 000\$ pour organiser un événement pour le 10^e anniversaire de Pro Bono Québec visant à reconnaître la participation des avocats bénévoles et l'implication du Barreau du Québec

Elle invite les membres du Conseil d'administration à leur poser des questions.

Un membre demande à Me Leggett-Bachand combien de temps est investi dans la recherche de subventions.

Me Leggett-Bachand confirme qu'elle alloue environ 20% de son temps à la recherche de subventions.

Un membre demande des précisions sur la demande de subvention additionnelle de 20 000\$

Me Nancy Leggett-Bachand indique que c'est pour mettre en lumière l'impact de Pro Bono Québec dans les 10 dernières années et saluer l'implication des membres du Barreau du Québec à Pro Bono Québec.

Un membre demande combien de personnes sont desservies par le service.

Me Leggett-Bachand souligne qu'environ 3000 membres confirment leur intérêt lors de l'inscription annuelle. Environ 200 dossiers sont confiés à un avocat par année.

Me Nancy Leggett-Bachand, directrice générale de Pro bono Québec, Me Christine Carron, présidente de Pro bono Québec et de Chloé Beaudet-Centomo, stagiaire chez Pro bono Québec quittent la salle des délibérations.

Les membres du Conseil d'administration discutent de la demande de subvention de Pro Bono Québec.

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

7.4 PRÉSENTATION - FARPBQ

Inf : Monsieur le bâtonnier PMG souhaite la bienvenue à madame la bâtonnière Madeleine Lemieux, présidente du Fonds d'assurance responsabilité du Barreau du Québec (FARPBQ), et Me Maria DiMichele, directrice générale du FARPBQ.

Madame la bâtonnière Lemieux présente les membres du Conseil d'administration du FARPBQ. Elle souligne l'excédent qui est maintenant évalué à 1,9M\$. La prime d'assurance est à 970\$ à l'heure actuelle et sera de 950\$ pour la prochaine année. Elle présente le bilan financier du FARPBQ en référant les membres au rapport annuel du FARPBQ.

Me DiMichele recommande au Conseil d'administration de nommer Mallette et Associés à titre d'auditeurs du FARPBQ. Mallette & Associés avait soumis une proposition de services pour trois années en 2015, incluant l'année 2018. Les coûts sont bons et la relation est bonne.

Elle discute de la façon de procéder des analystes de réclamation qui reçoivent une réclamation non judiciairisée et celles des avocats de litige (interne ou externe) lorsque la poursuite est judiciairisée. 44% des dossiers sont conservés à l'interne.

Me DiMichele réfère les membres à la présentation du FARPBQ. Elle résume les statistiques sur les modalités de fermeture de dossier. Elle souligne que ces statistiques démontrent que le FARPBQ règle ou ferme beaucoup de dossiers. Des dossiers qui sont judiciairisés, la plupart se solde par une décision favorable au FARPBQ.

Elle discute ensuite des paiements en indemnité et en frais pour les années 2012 à 2017. Elle présente également des statistiques sur le profil des réclamations avec paiement en frais et en indemnité, par domaine, par faute et par cause.

Me DiMichele souligne ensuite les paiements par type de pratique ou par nature de la réclamation.

Les membres posent plusieurs questions, notamment sur les statistiques présentées, les risques, la volatilité des primes et le ratio primes/pertes.

Me Di Michele répond aux questions des membres.

Me Di Michele et Mme la bâtonnière Lemieux quittent la salle des délibérations.

Les membres du Conseil d'administration sont en accord avec la nomination de Mallette & Associés à titre d'auditeurs du FARPBQ pour l'année financière 2018-2019.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT la présentation de Me Maria De Michele, directrice générale du Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec (FARPBQ);

CONSIDÉRANT la recommandation du FARPBQ;

DE NOMMER la firme *Mallette et associés* à titre d'auditeurs du FARPBO pour l'année 2018.

7.5 DOSSIER DE RECOUVREMENT

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la note de service déposée.

Les membres du Conseil d'administration posent certaines questions.

M^e Sylvie Champagne répond aux questions des membres.

Les membres souhaitent que ce dossier demeure ouvert et que des recherches d'actifs soient effectuées sur une base régulière pour déterminer la solvabilité.

7.6 AFFICHAGE DES STAGES SUR LE SITE WEB DE L'ÉCOLE DU BARREAU

Inf : Monsieur le bâtonnier Paul-Matthieu Grondin présente la proposition. Il souligne que la table de concertation des jeunes barreaux souhaitait que l'École du Barreau n'affiche plus les stages rémunérés sous le seuil du salaire minimum sur le site internet de l'école du Barreau, soit 450\$ et moins par semaine.

Il fait part de ses discussions avec l'école du Barreau et les jeunes barreaux. Il propose d'appuyer la demande des jeunes barreaux.

Un membre s'interroge sur la difficulté de trouver des stages pour les finissants de l'école du Barreau et l'impact que cette restriction d'affichage pourrait avoir sur cette problématique.

Une membre est d'accord avec la proposition du bâtonnier.

Un membre est d'avis que tous les stages devraient être affichés. Les étudiants ont le droit de connaître toutes les offres de stage.

Un membre propose que l'École du Barreau n'affiche plus les stages rémunérés sous le seuil du salaire minimum sur le site internet de l'école du Barreau, soit 450\$ et moins par semaine. Un autre membre appuie la proposition. Un autre membre demande le vote.

████████████████████

Les membres du Conseil d'administration sont en accord, à la majorité, pour ne plus afficher les stages rémunérés sous le seuil du salaire minimum sur le site internet de l'école du Barreau, soit 450\$ et moins par semaine.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT le sommaire exécutif préparé par le bâtonnier Paul-Matthieu Grondin et les documents qui l'accompagnent;

CONSIDÉRANT que le stage est une étape importante de la formation professionnelle du futur avocat;

CONSIDÉRANT que cette étape doit être reconnue et rémunérée à sa juste valeur pour permettre au futur avocat de la vivre sereinement;

CONSIDÉRANT la recommandation 6 du Rapport sur la situation de l'emploi des jeunes avocats qui incite le Barreau du Québec à décourager ses membres d'offrir des stages non rémunérés;

CONSIDÉRANT que l'École du Barreau affiche présentement les stages rémunérés à au moins 300 \$ par semaine;

CONSIDÉRANT qu'une rémunération pour une semaine de 40 heures au salaire minimum (11,25 \$ / heure) représente une somme de 450 \$;

CONSIDÉRANT la demande des jeunes barreaux à l'École du Barreau du Québec de n'afficher sur son site Internet que les stages qui offrent une rémunération au moins égale au salaire minimum, soit 450 \$ par semaine;

CONSIDÉRANT que de soutenir que le stage doit être rémunéré minimalement au salaire minimum envoie un message clair sur l'importance du stage, de l'équité et du respect des jeunes;

DE DEMANDER à l'École du Barreau du Québec de :

- 1) N'AFFICHER que les stages qui offrent une rémunération au moins égale au salaire minimum, soit 450 \$ par semaine;
- 2) TENIR des statistiques pour mesurer l'impact de cet affichage et faire rapport au Conseil d'administration du Barreau du Québec;

D'INFORMER les membres de cette décision et faire la promotion d'une rémunération des stagiaires au moins égale au salaire minimum.

7.7 ÉDUCALOI

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la lettre de l'honorable François Rolland présentant la demande de subvention d'Éducaloi.





7.8 NOMINATIONS - COMITÉ DE RÉVISION POUR ARM

Inf : Me Sylvie Champagne explique la demande de révision présentée au Comité de révision pour l'arrangement de reconnaissance mutuelle (ARM). Le Conseil d'administration doit nommer les membres manquants pour l'audition du 17 mai prochain.

Me Louis-Paul Héту avait déjà été nommé par le Conseil d'administration pour siéger sur ce comité.

Les membres du Conseil d'administration sont en accord pour nommer monsieur le vice-président Marc Lemay et Mme Renée Piette pour siéger sur le Comité de révision pour ARM.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT la résolution 5.8.11 de la séance du 22 juin 2017 du Conseil d'administration qui se lit comme suit :

« **DE NOMMER** les administrateurs suivants, pour un mandat d'une année, à titre de membres du Comité de révision pour ARM et ALPAQ :

- Me Louis-Paul Héту;
- Mme Louise Lafrenière;
- Me Claude Provencher. »

CONSIDÉRANT la non-disponibilité de Mme Lafrenière et Me Provencher pour une séance du Comité de révision pour l'ARM;

DE NOMMER les administrateurs suivants, en remplacement de Mme Lafrenière et Me Provencher, à titre de membres du Comité de révision pour ARM et ALPAQ :

- Mme Renée Piette
- Me Marc Lemay.

8. VARIA

Inf : Un membre pose des questions sur le système de sécurité en place à la Maison du Barreau du Québec.

9. DOCUMENTATION POUR INFORMATION

9.1 RAPPORT FINANCIER

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

9.2 TABLEAU - EXERCICE ILLÉGAL

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

9.3 RAPPORT DE VOTATION (SÉANCE VIRTUELLE DU 29 MARS 2018)

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

9.4 LISTE DES RÉCLAMATIONS/FONDS D'INDEMNISATION

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

9.5 CALENDRIER 2018-2019

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

9.6 IMPACTS DU BARREAU DU QUÉBEC RELATIVEMENT AU PROJET DE LOI 141

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

9.7 JUGEMENT - DOSSIER F. LAPIERRE

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

9.8 ORDONNANCE SUR DEMANDE D'INTERVENTION - DOSSIER MAZRAANI

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

9.9 RAPPORTS D'ACTIVITÉS 2017-2018 - DIVERS COMITÉS

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

9.10 PROJET DE LETTRE - ÉVÉNEMENTS RÉCENTS À LA COMMISSION DES DROITS DE LA PERSONNE ET DES DROITS DE LA JEUNESSE

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

9.11 IMPACTS DU BARREAU DU QUÉBEC DANS LE DOSSIER DE LA LÉGALISATION DU CANNABIS

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

Le Président,

La Secrétaire,

Paul-Matthieu Grondin
Bâtonnier du Québec

Sylvie Champagne
Secrétaire de l'Ordre